L'EPANDAGE

La disposition, la constitution et la longueur de l'épandage dépend essentiellement de la nature du terrain et de son dénivelé.

Les réseaux de distribution et d'épandage devront être curés tous les 4 ans.

Aucun revêtements imperméable à l'air ne devra couvrir la surface d'épandage. L'épaisseur de terre ne devra pas dépasser 20 cm et doit être séparée du drain par un feutre géotextile.

Le tuyau d'épandage sera entouré de gravier d'une granulométrie comprise entre 10 et 40 mm sur une largeur et une profondeur qui variera en fonction du type d'épandage choisi.

